

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 684

présenté par
M. Sommer et M. Lescure

ARTICLE 9

À l'alinéa 52, substituer aux mots :

« au jour de l'entrée en vigueur de la présente loi »

les mots :

« antérieurement à l'entrée en vigueur du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.